



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_101
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 novembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....31
Pouvoir(s) :3
Votants :.....34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie, GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, HUET Christian,

Secrétaire de séance :

BERTIN Jérémy

DELIBERATION N°DCM2025_101
Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier le temps de travail de deux postes et de supprimer un poste au sein du pôle enfance et éducation, de créer un poste permanent à mi-temps au sein du pôle exploitation technique, et de créer un poste non permanent au sein du pôle aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L332-23;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial des Hauts-d'Anjou en date du 9 octobre 2025 ;

Considérant les crédits inscrits au budget de la collectivité ;

Considérant le besoin de **modifier le temps de travail des postes permanents** suivants (modification du temps de travail supérieure à 10%, impliquant : création du poste sur le nouveau temps de travail, et suppression de l'ancien poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 4 novembre 2025	OUI	18,85/35	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Création 4 novembre 2025	OUI	16,38/35	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 1 ^{er} janvier 2026	OUI	4,71/35	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Création 1 ^{er} janvier 2026	OUI	14,12/35	

Considérant le besoin de **créer un poste permanent** à temps non complet au sein du pôle d'exploitation technique :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1 ^{er} janvier 2026	NON	17,50/35	1

DELIBERATION N°DCM2025_101
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 049-200084903-20251104-DCM2025_101-DE



Considérant le besoin de **créer un poste non permanent** à temps complet au sein du pôle aménagement à pourvoir dans le cadre du dispositif VTA (Volontariat territorial en administration) qui permet un financement d'un poste à hauteur de 15 000 € par le FNADT :

Service	Cadre d'emploi	Catégorie	Durée du contrat	Période	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Aménagement	Attaché territorial	A	1 an	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	35/35	1

Considérant le besoin de **supprimer un poste non permanent** au sein du pôle enfance éducation :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	4 novembre 2025	OUI	12,97/35	1

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition du rapporteur.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces postes.
- D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à solliciter un financement dans le cadre du dispositif VTA du FNADT.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 7 novembre 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 novembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 7 novembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 11, rue de la Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Commune des Hauts-d'Anjou
Séance de conseil municipal du 4 novembre 2025

Feuillet n°